



SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSE

in / à Paris Ambassade

Objet	JAC				
Date	17/2				
Vise	Je				
EDA		17.12.91	18		
Ref. p. B. 73. F. O. I. (5)					

DFAE
Direction politique

Ihr Zeichen
Votre référence

Ihre Nachricht vom
Votre communication du

Unser Zeichen
Notre référence

Datum
Date

644.18 - CD/ER 16.12.1991

Gegenstand / Objet

Francophonie - Quelques réflexions après
le Sommet de Chaillot

Le Sommet de Chaillot et sa préparation ont démontré que le mouvement de la francophonie était en pleine évolution et ont mis en lumière certains problèmes qu'il serait vain de cacher. Sans relever les nombreux aspects positifs de la participation de notre pays au mouvement, notamment sous l'angle de la coopération dans des secteurs ponctuels (TV-5, CLAC, Université de Senghor, etc.), j'estime nécessaire de brièvement revenir à quelques points de nature plus politique, susceptibles d'influencer éventuellement l'attitude suisse au sein de la francophonie.

La francophonie est sans nul doute à un moment important de sa brève histoire, les principaux acteurs ayant ouvertement déclaré vouloir d'une part en accentuer les aspects politiques, débordant les questions linguistiques, et d'autre part créer des institutions de la francophonie dépendant étroitement du pouvoir politique. On s'éloigne donc de l'objectif initial du Sommet, lequel était de discuter entre chefs d'Etat et de Gouvernement de sujets d'intérêt commun se rattachant à la langue française. Cela mérite à mon sens une réflexion sur l'engagement de la Suisse à l'égard du mouvement et j'aimerais livrer à votre attention quelques interrogations que, vu de Paris, l'on peut se poser.

En premier lieu, on peut se demander si la francophonie ne devient pas progressivement une véritable organisation internationale. Elle vient à Chaillot de réformer ses institutions, en instituant notamment des organes permanents, tel le Conseil permanent de la francophonie ou en donnant à l'ACCT les compétences d'un secrétariat exécutif. La Suisse, qui pensait en 1989 se joindre à un Club, peut-elle sans autre se rallier à cette transformation de la nature du mouvement ?



- 2 -

En deuxième lieu, on peut parfois avoir l'impression que la France utilise de plus en plus la francophonie à des fins politiques propres. Elle a ainsi décidé, avant de soumettre la question au Comité international préparatoire (CIP), d'inviter la Roumanie et la Bulgarie au Sommet, Mme Tasca ayant, face aux objections de la délégation suisse lors de la ministérielle de Maurice, clairement fait comprendre - avec une certaine gêne toutefois - que le Président Mitterrand l'avait déjà promis à ses homologues bulgare et roumain. Elle a également décidé, en dépit de l'opposition formelle de certaines délégations africaines qui craignaient un fâcheux précédent, d'inviter le Président Aristide en tant que représentant officiel d'Haïti. Si la France peut se permettre de ne tenir que superficiellement compte des positions des autres Etats, c'est que personne, pour des raisons notamment économiques, n'est en mesure de lui résister, à l'exception du Canada qui en l'occurrence partageait les vues françaises en regard d'Haïti et n'attachait pas d'importance face à l'élargissement vers l'Est. La Suisse (bien qu'elle eût de fait rejoint la position française en ce qui concerne Haïti) a-t-elle dans ces circonstances un intérêt à subir une influence à laquelle, ne participant que superficiellement à la francophonie, elle ne peut pratiquement pas s'opposer ?

En troisième lieu se pose la question des droits de l'homme, de nombreux pays membres de la francophonie ne répondant pas aux critères reconnus par la Suisse. Il est dans ce contexte question que le sixième Sommet (1994) se tienne à Hanoï. La Suisse a-t-elle intérêt à se profiler dans une enceinte qui n'est pas universelle et où elle pourrait se trouver confrontée à des questions délicates en matière de droits de l'homme ?

En quatrième lieu, bien que cela ne représente en aucun cas la position officielle française, certaines hautes personnalités françaises n'ont pas hésité à dire publiquement qu'il fallait utiliser la francophonie pour lutter contre l'emprise de l'allemand en Europe centrale et contrecarrer une éventuelle résurgence de l'empire germanique. On pourrait dès lors se demander jusqu'à quel point la France peut utiliser une organisation multilatérale, qu'elle a certes fondée et à laquelle elle contribue financièrement en majorité, pour parvenir à ses fins ? Alternativement, jusqu'où la Suisse, avec ses 18 % de francophones et ses 75 % de germanophones, peut-elle, puisque toutes les décisions sont prises par consensus, paraître par son silence se rallier à des positions qui ne sont pas conformes à ses propres intérêts ?

Ces diverses questions, qui ne sont pas exhaustives, doivent être mises en balance avec les avantages que la Suisse retire de sa participation à la francophonie. D'un point de vue de politique interne, cette participation répond essentiellement aux vœux des cantons romands car la francophonie, si elle ne rencontre pas d'opposition du côté des autres régions linguistiques, ne recueille pas un véritable enthousiasme non plus. Du côté de la politique extérieure, il s'agit de manifester un désir de solidarité avec des Etats partageant l'usage du français ainsi qu'un esprit d'ouverture sur le monde qui est conforme aux traditions suisses.

Ces éléments sont certes positifs, mais il faut convenir qu'ils ne représentent pas l'essentiel de la politique extérieure suisse et que les intérêts directs de notre pays ne sont que peu concernés. Il s'agit donc plus d'un geste de bonne volonté vis-à-vis de partenaires avec lesquels nous entretenons déjà par ailleurs des relations étroites dans de nombreux autres secteurs. En revanche, l'on peut se demander si les quelques questions soulevées plus haut ne risquent pas un jour d'impliquer une position politique plus délicate. Certes la Suisse a déclaré à Dakar lors de son adhésion, et l'a répété à Chaillot, qu'elle ne se sentirait pas liée par des déclarations politiques, mais lorsque tout devient peu ou prou politique, où se situent les limites ? Cela d'autant plus que les décisions étant toutes prises par consensus, il n'y a pas moyen pour la Suisse de manifester formellement un désaccord sur une question précise, à moins de briser le consensus ce qui n'est la plupart du temps pas envisageable. Les questions que m'ont posées les journalistes à l'issue du Sommet ont en tout cas clairement démontré la confusion qui régnait dans leur esprit sur la position suisse dans la francophonie.

Je me demande donc si nous ne nous trouvons pas placés devant l'alternative suivante : ou bien la Suisse renforce sa présence de manière significative (adhésion à l'ACCT, augmentation des crédits, prises de positions politiques plus nettes, présence à niveau adéquat aux réunions ministérielles), qui corresponde au rang qu'elle tient dans le monde, ou bien alors elle conserve un profil bas en ne participant pas à des réunions dans lesquelles elle n'a rien à dire, ce qui signifierait notamment un report sine die de l'adhésion à l'ACCT et une décision de ne pas participer aux travaux du Comité permanent de la francophonie. Cette seconde possibilité n'empêcherait pas le fait que la Suisse participe de manière pragmatique et selon ses moyens à divers programmes ponctuels auxquels elle est attachée.

- 4 -

Dans les deux cas, l'attitude de notre pays sera remarquée et elle pourrait susciter un étonnement, voire des critiques. J'estime toutefois qu'une politique claire devrait être définie car il n'est guère possible à long terme de continuer de naviguer à vue dans une francophonie de plus en plus politisée et dominée par l'influence d'un seul Etat.

L'Ambassadeur de Suisse



Carlo Jagmetti

Annexe :

Communication au Conseil des ministres
du 27 novembre 1991

Copie pour information avec annexe :

DFAE, Division politique I,
Service de la francophonie

Madame TASCA, ministre délégué à la francophonie, a présenté une communication sur les résultats de la quatrième conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats ayant en commun l'usage du français, qui s'est tenue à Paris du 19 au 21 novembre.

Ce sommet a rassemblé les représentants de 46 Etats. La communauté francophone s'est élargie à cette occasion à la Bulgarie, au Cambodge et à la Roumanie.

1 - La "déclaration de Chaillot", adoptée à l'issue du sommet, réaffirme l'engagement des Etats francophones dans le processus de démocratisation et leur volonté de consolider les institutions démocratiques. Elle réaffirme aussi leur volonté d'établir entre eux des relations économiques fondées sur un véritable partenariat.

2 - La déclaration sur l'environnement prévoit l'application du plan d'action élaboré en avril 1991 à Tunis par les ministres de l'environnement des Etats francophones. Elle prévoit aussi la définition de positions communes en vue de la conférence internationale sur l'environnement et le développement qui se tiendra en juin 1992 à Rio de Janeiro.

3 - De nouveaux programmes de coopération ont été adoptés, prévoyant notamment de renforcer la coopération multilatérale et la coopération régionale.

La coopération juridique et judiciaire favorisera le renforcement de l'Etat de droit et l'exercice des libertés fondamentales. L'extension du programme "TV5" en Afrique et l'aide à la production des Etats du Sud contribueront au développement des programmes audiovisuels francophones. Les projets éducatifs et scientifiques seront intensifiés et bénéficieront de plus du cinquième des crédits consacrés à la coopération entre les Etats francophones.

4 - Le sommet a permis de simplifier et d'harmoniser les instances de la francophonie.

*

La prochaine conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats ayant en commun l'usage du français se réunira en 1993 à l'Ile Maurice.